

DIARD, NATURALISTE FRANÇAIS DANS L'EXTRÊME-ORIENT

PAR

ANT. BRÉBION.



Le naturaliste tourangeau DIARD¹⁾ (Pierre Médard) arrivé à Batavia dans le courant de l'année 1820, ayant fait connaissance en Avril 1821 de Jean Baptiste CHAIGNEAU qui, venant de Bordeaux à bord du «*La Rose*» de la maison Balguerie, rentrait en Annam; cédant au conseils de ce dernier qui lui vantait l'intérêt scientifique d'une étude de la faune et de la flore d'un pays jusqu'alors inconnu des naturalistes; et lui assurait que d'importants avantages pécuniaires devaient résulter d'un établissement dans une contrée dont le souverain était des mieux disposé envers les Français; se décidait

Mon cher Duvaucel,

Harassé de fatigue, n'ayant pas plus de deux heures à moi pour terminer mes affaires avant de me rendre à bord, j'ai à peine le temps de vous apprendre mon bon ami qu'au moment de faire voile pour le Bengale, l'arrivée de M. POLEUSET à Calcutta et la nouvelle de votre départ pour France¹⁾ sont venus tout à coup changer mes projets et qu'après avoir à peine eu le temps de vous expédier pêle mêle tout ce que je possédais et d'embarquer sur *la Rose* une partie de mon bagage, je vais dans quelques heures faire voile pour la Cochinchine. Je n'ai plus besoin de vous expliquer les motifs d'une résolution aussi inattendue; vous pouvez facilement le concevoir, seulement je dois vous dire qu'il est probable, que je n'y dépenserai que très-peu d'argent, quoique M. PALMER avec une bonté dont je ne pourrai jamais être assez reconnaissant m'ait donné sur une simple reconnaissance deux mille cinq cents piastres. Si je puis comme on me le fait espérer en employer une grande partie en achat de marchandises, il est probable que je ferai d'assez bonnes affaires.

Le subrécargue de *la Rose* m'a fait des propositions très-avantageuses relativement à la direction de quelque grand établissement de culture qu'il s'occupe à former là-bas.

Vous ne devez du reste vous étonner de m'entendre rêver d'agriculture si vous voyez l'in-folio de 450 pages écrit à ce sujet depuis mon retour de la tournée faite dans l'intérieur de Java²⁾.

Ce départ de Diard pour l'Annam est d'autre part signalé par Michel Dûc Chaigneau — p. 238 de ses «*Souvenirs d'Hué*», Paris, Impr. impériale, 1867 in-8.

..... «Nous fîmes là — à Batavia — un court séjour et nous nous remîmes «en route avec un voyageur de plus pour la Cochinchine — Annam — M. DIARD, «correspondant du Muséum de Paris qui trouvait l'occasion belle, pour explorer «une contrée qu'aucun naturaliste n'avait encore parcourue³⁾, prit passage sur

1) DUVAUCEL avait quitté Diard à Bencoulen le 1 Avril 1820, retournant au Bengale. Diard avait fait voile pour Java, projetant de rejoindre plus tard son ami, qu'il ne revit plus. DUVAUCEL mourut à Madras en 1824. — Il croyait son ami retourné en France, à Paris, pour quelques mois. — C'est en cette ville qu'il lui adresse sa lettre.

2) Il s'était tout spécialement adonné à l'étude de la culture de l'indigotier et de la manipulation de l'indigo et «s'était instruit à fond» dit-il «dans la culture du café, du poivre et des épices».

3) Dûc Chaigneau ignorait sans doute que le R. P. Jésuite João DE LOUREIRO, qui résida à la Cour d'Hué en qualité de médecin et de mathématicien du roi de 1752 à 1777 avait publié à Lisbonne;

«notre navire» — le «*la Rose*» bâtiment de commerce de la maison Balguerie de Bordeaux, qui en était parti au début de 1821. — «Ce fut un aimable «compagnon pour les passagers «du *la Rose*» qui ne tardèrent pas à se féliciter «de cette heureuse rencontre»

Débarqué à Tourane, Diard par suite de l'humeur xénophobe du roi Minh-Mang y demeure six mois ne pouvant en sortir, écrit-il¹⁾ que deux fois, une pour se rendre à pied à Hué et l'autre pour des courses dans les environs. La méfiance et l'esprit tracassier des mandarins soumirent sa patience à de rudes épreuves. Il ne put réellement commencer ses excursions dans l'intérieur du pays qu'en Août 1822, ayant à force de présents aux autorités obtenu la liberté de pouvoir circuler à peu près au grès de sa fantaisie. — De 1822 à 1824 il parcourut l'Annam, la Basse Cochinchine, le Tonkin (du sud) et le Cambodge. Il adressa, paraît-il, un mémoire au Ministre de la Marine. Vantant la situation géographique de l'Annam, son climat, sa fécondité naturelle, offrant, dit-il, aux cultivateurs toutes les ressources désirables «le pays étant propre à la culture du café, «des arbres à épices, du cannelier, du cotonnier arborescent, des «plantes tinctoriale, du sucre, des vers à soie, des arbres à résines «aromatiques et médicinales»²⁾.

— Flora Cochinchinensis sistens Plantas in regno Cochinchina nascentes quibus accedum aliae observatae in Sinensi imperio Ulyssipone, typ. Academiae, 2 vol. in-4, 1790.

— Memoria sobre huma especie de petrificação animal (Memorias de la Academia das Sciencias de Lisboa, T. 11—1799, p. 47).

— *Et. Charavay* — signale que *Loureiro* signait LOUREYRO.

1) Lettre dont la date n'est point donnée par M. CHAPOISEAU qui y puise les éléments de sa *Notice* sur DIARD publiée par la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Indre-et-Loire. — Bull. de 1829, T. 7—9, pp. 22—37.

2) DIARD ne fait aucune allusion de cette lettre, dans celle qu'il adresse à G. Cuvier. — DIARD, très prolix, très verbeux dans sa correspondance, avait soin de prévenir la personne à laquelle il s'adressait des lettres envoyées précédemment par lui à tel ou tel personnage, ce à cause de la difficulté et de la rareté des moyens à sa disposition pour l'expédition de ses lettres en France.

La lettre de Diard la plus intéressante du dossier conservé au Muséum, est concernant l'Indochine, celle qu'il adressa à Georges Cuvier, très vraisemblablement dans le courant de l'année 1822. — Elle ne porte ni lieu d'expédition ni date. — Elle a dû être écrite à Tourane, quelques semaines après son arrivée.

Sa suscription est comme le corps de la lettre, d'une écriture inégale indiquant la fatigue, les lignes en sont irrégulières, les mots mal tracés, alors que l'aspect de ses autres lettres est moins négligé, moins haché. Diard signait de son nom seul et sans paraphe.

A Monsieur le baron CUVIER, conseiller d'État, Secrétaire perpétuel de l'Institut.

Une maladie sérieuse dont j'ai été atteinte le 5 de ce mois à la suite de quelques courses fatigantes et qui me force encore aujourd'hui, quoique tout à fait convalescent, à garder la chambre m'ayant empêché depuis trois semaines à me livrer à aucune occupation, j'ai le regret de voir le navire qui m'a conduit ici repartir avant d'avoir pu terminer les différentes notes que je désirais vous adresser.

La seule occasion que je puisse avoir cette année pour vous donner quelques renseignements sur cet intéressant pays je me suis décidé à les joindre à cette lettre.

Ainsi je vous annonçai d'abord la mort du roi Gia-long, celui dont le jeune fils sous la conduite d'un évêque français ¹⁾ son plénipotentiaire, vint quelques années avant la Révolution, solliciter à Paris quelques secours du roi de France pour son père alors dépossédé de ses États et réfugié à Siam; et l'avènement paisible par suite de ses dispositions testamentaires au trône de Cochinchine, de l'aîné de ses enfants naturels au détriment de ceux du prince royal décédé il y a 15 ou 16 ans. Quelque fâcheux que cet événement puisse paraître au premier coup d'œil, il me semble cependant qu'il ne peut avoir de suites aussi déplorables qu'on pouvait le penser d'abord, relativement à la consolidation de nos relations politiques et commerciales avec ce pays, car malgré l'affection naturelle que le vieux roi avait pour tous les Français, malgré la grande obligation qu'il avait hautement avoir contractée envers notre nation en en recevant dans le temps de sa détresse quelques secours d'armes et de munitions, il me paraît bien prouvé que son intention positive était en nous recevant et en nous traitant toujours comme de véritables et bons alliés, dans la crainte des Anglais, de ne

1) Mgr. Pigneau de Behaine, évêque d'Adran.

jamais, nous accorder le moindre privilège écrit et d'entrer dans aucune négociation régulière avec notre gouvernement.

Maintenant, que le roi actuel ¹⁾ soit réellement moins porté pour nous que ne l'était son père, qu'il ait encore plus de crainte d'éviter la jalousie de quelque puissance européenne en accordant un moindre traité particulier, c'est ce qui me paraît assez simple. Mais quoique ayant au fond de moins bonnes intentions à notre égard, il ait le désir de nous éloigner tout à fait, c'est ce que je ne pense pas.

Seulement comme il est d'un caractère tout à fait différent de celui du vieux roi, comme au lieu d'être simple et franc dans ses manières et d'un abord facile, il affecte au contraire dans toutes ses actions l'orgueilleuse importance des rois de l'Orient et qu'il s'attache à régler toutes ses actions et toutes ses démarches d'après le cérémonial et les lois chinoises, il essayera sans doute, et déjà il l'a fait de conserver en tout une supériorité apparente sur le roi de France et d'assujétir tous les Français qui désireront rester dans ses états à une partie du règlement et des conditions humiliantes au prix desquelles les nations européennes achètent en Chine le droit de commercer.

Mais comme son père n'a jamais rien exigé d'eux, comme il craindrait, d'ailleurs d'autant plus, j'en suis persuadé en voulant leur faire éprouver des vexations auxquelles ils n'ont pas été accoutumés, de s'attirer la guerre avec la France; qu'il n'est pas très-aimé des Grands du royaume et qu'il redouterait de voir ses neveux soutenus par une aussi grande puissance lui enlever la couronne, il est très probable au contraire qu'un négociateur ferme et habile parviendrait à l'amener à nous accorder tous les privilèges qui nous sont en fait indispensables pour que nous puissions retirer quelques avantages de notre commerce avec le pays. Mais malheureusement la personne chargée pour le moment de cette importante mission, paraît tout à fait incapable de la remplir dignement et M. Chaigneau le plus excellent et le plus estimable des hommes comme particulier, est trop soumis d'ailleurs comme mandarin et peut être plus encore par habitude à l'étiquette cochinchinoise et d'un caractère beaucoup trop timide pour pouvoir faire valoir les réclamations sous le prétexte desquelles la France peut réellement, avec quelque apparence de justice exiger aujourd'hui du roi de Cochinchine quelques privilèges commerciaux.

Déjà même M. le BARON, et je vous l'avoue qu'avec le plus grand regret, puisque sous tous les rapports je lui ai mille obligations, particulièrement M. Chaigneau a laissé échapper la seule occasion qu'il put avoir d'entamer quelques négociations et déjà non seulement il a compromis la dignité dont il était revêtu mais encore la majesté du roi et de la nation française. Par le plus simple exposé des faits écrits, ce dont il me sera facile de vous convaincre en peu de mots.

1) MINH-MANG, né à Saigon le 25 Mai 1791 — Mort à Hué le 11 Janvier 1841

M. Chaigneau dès le jour même de son arrivée ayant annoncé au roi de Cochinchine qu'il lui apportait une lettre du roi de France, il était convenu sans traiter du cérémonial toujours si important dans la sorte d'occasion, de la lui remettre le lendemain matin. Elle lui fut effectivement portée par M. le Consul ¹⁾ avec tant de négligence et si peut d'apprêt que sa Majesté Cochinchinoise bien aise peut-être d'ailleurs de trouver l'occasion d'affecter une supériorité insultante pour un monarque européen la reçut sans lui faire rendre aucun honneur contre les lois positives du royaume qui veulent que les Lettres des rois soient portées avec la cérémonie la plus pompeuse par tous les mandarins rassemblés, jusque devant le trône.

Il est naturellement résulté de là que le roi de Cochinchine a pendant, conçu des doutes les plus insultants sur la bonne foi de M. Chaigneau et sur l'authenticité de la Lettre du roi de France et qu'en laissant échapper cette occasion d'ouvrir publiquement au Conseil les négociations dont il a été chargé M. le Consul a réellement commis une double faute.

Enfin en conséquence de la même morgue asiatique, lorsque le roi de Cochinchine s'est décidé à envoyer quelques présents à S. M. Louis XVIII en échange de ceux qu'il en avait reçu lui-même il s'est contenté en affectant de donner prétexte que la majesté de son trône ne lui permettait pas une lettre signée de sa main sur un simple navire marchand, de faire répondre à celle du roi de France par son premier ministre.

Au reste comme relativement aux opérations de commerce il n'y a pas eu la plus petite difficulté, que le navire a été exempt de tous droits, que le sub-récargue a obtenu avec la plus grande facilité la permission de s'établir en Cochinchine, il me semble après tout cela qu'on ne peut mettre en doute les véritables sentiments du roi et qu'en résumé ce prince sans avoir l'intention positive d'éloigner tout à fait les Français de son pays, tâchera en se refusant autant que possible à toute espèce de négociation et en ne leur accordant aucun privilège spécial de les empêcher d'y venir en assez grand nombre pour lui porter ombrage à lui-même ou pour exciter la jalousie de toute autre nation,

Mais maintenant comme il est évident que les vues de la France sur la Cochinchine ne peuvent pas se borner et que sous le double rapport politique et commercial elle a le plus grand intérêt à établir des relations fixes avec un pays aussi heureusement situé, il s'agit pour arriver à ce but de tâcher de tirer autant que possible parti de tout ce que les circonstances actuelles peuvent avoir d'heureux.

Aussi il est d'abord essentiel que les négociations soient confiées à une personne habile et qu'elles puissent être assez tôt commencées pour pourvoir être terminées avant que les deux officiers français qui jouissent ici des titres et du privilège de grands mandarins, soient partis pour France et qu'il n'est

1) Chaigneau.

pas moins important d'un autre côté qu'elles soient entamées dans la première année du règne d'un prince qui se souvient encore des services qui ont été rendus par la France et auquel il serait possible s'il était nécessaire de faire craindre deux compétiteurs bien dangereux.

Maintenant quelle espèce de privilège est-il nécessaire que la France obtienne dans ce pays pour pouvoir conserver l'espérance d'en retirer quelques avantages réels.

On peut concevoir premièrement qu'il serait dans le moment actuel tout aussi inutile qu'impolitique d'exiger du roi la moindre concession territoriale, qu'en se bornant d'un autre côté à demander la permission de faire le commerce en Cochinchine on n'acquiescerait encore qu'un privilège illusoire puisque à l'exception du sucre qui ne peut être un article de cargaison lucratif pour l'Europe on n'y trouve presque aucun autre produit colonial, ainsi donc la liberté plus ou moins illimitée de former librement toute espèce d'établissement de culture dans les différentes provinces du royaume doit être le seul but positif de tout traité de commerce entre la France et cette riche contrée. N'ayant plus que quelques heures de libres avant le départ du navire, je suis obligé, Monsieur le baron, de fermer cette lettre avant de vous donner aucun détail sur le peu qu'il m'a été permis de faire depuis que je suis en Cochinchine car pour l'histoire naturelle tout ce que j'ai pu recueillir pendant une quinzaine de jours qu'il m'a été permis de passer dans la montagne voisine depuis que j'ai obtenu la permission de chasser dans ce pays est renfermé dans deux caisses que j'adresse avec connaissance à M. le Directeur de la Douane à Bordeaux. J'espère que vous serez satisfait de la belle peau et du squelette de *Douc* ¹⁾ que j'ai été assez heureux pour rencontrer en grande quantité dans le bois voisin. Cette singulière espèce de singe que les Cochinchinois ne connaissent que sous le nom de *Yoc* ou de *Buckmatie* doit former un petit groupe bien nettement tranché dans notre grand genre des Pithécocépes.

J'ai la tête si faible qu'il m'est impossible de m'appliquer pendant deux minutes de suite et que j'ai été obligé pour le moment à remettre à écrire à ma famille et à mon ami ²⁾ seulement j'ai joint ici quelques notes pour mon frère ³⁾ que je vous prierai de vouloir bien lui faire tenir.....

Diard avait sans doute été pris d'un violent accès de fièvre palustre résultant de sa course de quinze jours dans les montagnes boisées de la baie de Tourane.

1) Variété de singes de l'Annam nombreux dans les montagnes voisines de Tourane.

2) Charles LAURILLARD — Conservateur du Cabinet d'anatomie au Jardin des Plantes de Paris.

3) Hippolyte DIARD.

Ce n'est qu'environ un an après la lettre ci-dessus qu'il adresse à nouveau à Georges Cuvier ses observations et appréciations sur la Cochinchine et derechef l'entretient des moyens, qui, à son avis, devraient être employés pour arriver à traiter avec Minh-Mang.

A Monsieur le baron CUVIER, Conseiller d'État.

Quan-haie, 3 Mars 1822.

Monsieur le baron,

J'apprends à l'instant par un courrier qui m'est expédié de Tourane la présence de la frégate la «Cléopâtre» dans les eaux de cette baie. Eloigné pour le moment de plus de cent milles et occupé à faire quelques recherches sous prétexte d'acheter du sucre je ne sais si j'aurai le temps de me rendre à ce port avant le départ du navire qui doit incessamment remettre à la voile.

En fait d'histoire naturelle rien, le pays est extrêmement pauvre d'ailleurs; depuis le départ du «Larose» ¹⁾ la saison des pluies est survenue, les tracasseries et la défiance du gouvernement annamite ne m'ont permis de circuler librement.

Si l'espoir de visiter les provinces du Sud moins sous le rapport histoire naturelle que sous celui des observations de culture que je me suis spécialement proposé venant en Cochinchine, rien ne me retiendrait dans ce pays. Je tâcherai d'être assez à temps à Tourane pour pouvoir partir sur «la Cléopâtre» ²⁾. Mais lorsque je vois notre Gouvernement faire des frais considérables pour l'établissement de quelques chétives Colonies: à Cayenne, au Sénégal et à Madagascar, pays ou dépeuplés ou incolonisables par le caractère féroce des indigènes, je ne puis m'empêcher de concevoir l'espérance de le voir entreprendre la colonisation de celui-ci et profiter pour obtenir ou la concession de quelque province ou le simple privilège pour tous les Français d'y cultiver toutes espèces de denrées coloniales, des droits que la France a justement acquis en Cochinchine en fournissant au vieux roi Gialong des secours considérables en argent et en munitions de guerre. Mais ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, il n'y a rien à espérer avec le roi actuel tant que les réclamations de la France ne seront pas faites par un ambassadeur et appuyées d'un appareil de force militaire. Au reste je ne pense pas qu'on puisse regarder ce moyen, quoique un peu violent, comme indigne de la générosité française puisque à tout considérer non seulement nos réclamations sont justes et de plus la manière indécente dont le roi a répondu aux avances amicales du roi de France peut maintenant

1) Le navire de la maison Balguerie de Bordeaux qui l'avait amené de Batavia et auquel il remit la lettre précédente.

2) Il ne réalisa point ce projet pour des raisons ignorées; aucune lettre datée de Cochinchine n'existant au dossier conservé au Muséum.

justifier tous les moyens que Sa Majesté trouvera bons de mettre en usage pour l'amener à accorder du moins aux Français le libre commerce de son pays. Enfin comme le commerce du peu de soie que l'industrie des habitants abandonnés à leurs propres ressources pourrait annuellement fournir à nos navires, quand bien même, ce qui est encore loin d'être certain, ils pourraient tous compter sur l'exception des droits d'ancrage, n'offre pas de chances assez certaines de bénéfices pour engager les armateurs à faire annuellement deux expéditions pour ce pays et comme cependant pour conserver d'aussi triste avantage il faudrait faire les frais d'un consulat et envoyer de temps en temps quelque bâtiment de l'Etat dans le port de Tourane, il s'ensuit ou qu'il faut renoncer à la Cochinchine ou se mettre à même de s'y établir convenablement.

Dans cette dernière supposition, surtout si la France parvenait à former quelque établissement de culture dans la province de Saigon et peut-être mieux encore au Camboge (sic) dont les habitants esclaves de Cochinchine ne demanderaient certainement pas mieux que de secouer leur joug, avant peu d'années nous posséderions dans l'Inde deux Colonies qui sous le double rapport politique et commercial pourraient rivaliser avec toutes celles qui se partagent la riche exploitation des contrées orientales. Mais je le répète ce n'est pas par des négociations et des réclamations purement amicales qu'on peut parvenir à ce but.

Il faut je vous assure Monsieur le Conseiller d'État que je sois aussi persuadé que je le suis des avantages immenses que la France retirerait de la colonisation de ce pays pour y séjourner plus longtemps. Mais puisque j'ai enfin obtenu à force de présents la permission de visiter les provinces du Sud je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir laissé s'échapper l'occasion de faire sur ce pays des observations qui peuvent j'aime à le croire être un jour de quelque intérêt.

Lorsque je suis parti pour la Cochinchine, j'avais conçu l'espérance de pouvoir par quelque petit commerce me défrayer de mes dépenses, mais jusqu'ici mon espoir a été bien trompé et non seulement je n'ai rien pu gagner mais il m'a fallu faire aux mandarins de toutes les classes des présents considérables. Si je ne suis pas plus heureux dans mon voyage de Saigon je quitterai la Cochinchine presque sans argent et dans l'impossibilité de rembourser à M. Palmer ¹⁾ les deux milles piastres qu'il m'a prêtées. J'ose donc espérer Monsieur le Conseiller d'État que vous voudrez bien exposer à Son Excellence ²⁾ l'embaras où je me suis jeté dans l'ignorance que mon voyage de Cochinchine pourrait être de quelque utilité.

J'ai à Tourane une petite boîte d'oiseaux d'espèce commune et quelques poissons; quelques reptiles et quelques mollusques qui seront j'espère remis à

1) Un Anglais.

2) Sans doute le Ministre de la Marine.

bord quand bien même je n'aurais pas le temps d'arriver avant le départ de la frégate, je suis vraiment honteux de vous faire un envoi aussi misérable mais je m'en console un peu dans l'espoir de faire de riches collections dans les provinces du Sud si je puis toutefois me fier aux rapports des habitants du pays....

Concernant le séjour de Diard en Cochinchine on trouve dans l'Appendice du T. II du Journal de John CRAWFURD ¹⁾ à la date du 23 Décembre 1822 le paragraphe suivant:

«This was the birthday of the King's mother, and the Town in consequence illuminated for three nights. An express arrived from the Gouvernement «calling M. Diard the French Physician, to the Court».

Puis à la date du 28 Février 1823, cette autre note:

«Monsieur Diard arrived from the capital and the members of the Mission «were informed that the presents for his Burman Majesty were coming overland. «M. Diard was appointed by the Cochin-Chinese Court to accompagny the «Burman Mission, and showed the Ambassadors the mandate of the King to «that effect under the seal of the mandarins of strangers».

M. CHAPOISEAU dans sa notice sur DIARD ²⁾ fait allusion à la Mission de Diard comme accompagnateur du Ministre Birman, mais il ne dit mot des conditions en lesquelles elle fut effectuée par le naturaliste, qui quitta définitivement l'empire d'Annam en Mai 1824. Il ajoute qu'il aurait dû s'embarquer en 1823 sur un petit navire — une jonque — que voulait lui donner le roi du Cambodge. Les soupçons de l'ombrageux Minh-Mang l'en empêchèrent.

M. Chapiroiseau termine disant: «Quelques mémoires seulement «ont été envoyés en Europe, toutes les collections d'histoire naturelle «jusqu'en 1826, sauf une naufragée, sont arrivées au Muséum, dont «une antique statue cochinchinoise ³⁾.... Les Musées de Leyde, «de Londres, de Paris ont été enrichis par ses soins».

1) CRAWFURD (John) *Journal of Ambany from the Governor general of India to the Courts of Siam and Cochin-China* — London 2 vol. in-8 — 1830.

2) *Infra*.

3) Cette statue est vraisemblablement une œuvre Tcham. Monsieur Kunckel d'Herculais, du Muséum doit faire des recherches à son sujet dans les dépôts de l'établissement.

On peut voir dans les vitrines de la grande salle de Zoologie du Muséum, au rez de chaussée, au nombre des très nombreux envois de Diard: Le *Felis diardi* de Borneo et le *Felis diardi* du Tonkin.

Rappelons encore qu'au Jardin botanique de Buitenzorg, à Java, Monsieur HAUTEFEUILLE, dans la *Revue-indochinoise* du mois d'Août 1913, notait qu'une méthode de classification des végétaux, due à Diard y était encore en usage¹⁾.

1) *Souvenirs de Buitenzorg* p. 143.
